

MAIRIE DE HUTTENHEIM

Avis affiché

Le 20 Février 2015

Convocations expédiées :

Le 20 Février 2015

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Conseillers élus : 23

Conseillers présents : 16

Membres présents : Monsieur Jean-Jacques BREITEL Maire, SCHNEIDERLIN Bernard, WAGNER Annette, PFLEGER Bernard, HURST Mireille, Adjoints, LAFON Jean-Marie, ADAM Albert, BOESS Jean-Claude, SCHLAEDER Patricia, ADAM Florence, SINGLER Fabienne, BULTEZ Nathalie, MEYER Eva, SCHEER Benoît, DEVILLAIR Jennifer, BAUR Sébastien,

Absents excusés : GERBER Marie-Hélène, HAEREL Richard, ORTIZ-LEAL Fernand, LEBEL Sylvie, FEUERER Jean-Noël, MESSAÏ Sihame,

Absent: BARTHELMEBS Thomas,

Procurations : Monsieur HAEREL Richard donne procuration à Monsieur le Maire,
Monsieur FEUERER Jean-Noël donne procuration à Madame Annette WAGNER,
Madame LEBEL Sylvie donne procuration à Monsieur Jean-Claude BOESS,

Secrétariat : Madame BULTEZ Nathalie assure le secrétariat.

Auditeur : 0

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 12 janvier 2015.

II) PROJET INTERGENERATIONNEL. MODIFICATION DU PERIMETRE DU PROJET.

Il est fait référence à la réunion des commission réunies du 23 février 2015 durant laquelle a été rappelé l'état d'avancement du dossier portant projet de résidences intergénérationnelles ainsi que l'avancement des tractations en cours avec les héritiers de Madame Blanche GEYLER quant aux devenirs des terrains appartenant à la société ERGE,

Le projet déposé auprès du Conseil Général 67 ne portait que sur les terrains situés près de la place Zimmer mais prévoyait dans une seconde phase une extension portant sur les terrains situés à l'arrière du projet initial.

Il apparait intéressant d'englober dans le projet initial la seconde phase d'urbanisation portant sur le terrain longeant la rue du Travail et donnant sur le Mulbach car cette modification donnera une cohérence urbanistique et paysagère au projet.

Cette modification favorisera la rentabilité globale du projet.

Le service du Domaine, consulté en décembre dernier, a émis son avis début février : l'ensemble des terrains est estimé à 1 450 000 €.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide à l'unanimité d'étendre le projet de résidences séniors et intergénérationnelles déposé auprès du Conseil Général du Bas-Rhin au terrain longeant la rue du travail jusqu'au Muhlbach,

Charge Monsieur le Maire d'informer le Conseil Général du Bas-Rhin de ce changement.

III) ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE EN VUE DE LA MODIFICATION DU P.L.U.

Madame Annette WAGNER indique que des points d'urbanisme particuliers figurant dans le Plan Local d'Urbanisme nécessitent d'être modifiés afin de favoriser la bonne réalisation d'opérations foncières à venir.

Ces modifications porteraient sur l'urbanisation à court terme du terrain classé en zone IIAUf situé rue Louis WIEDEMANN ainsi que sur la modification des règles d'implantation des bâtiments par rapport aux voies publiques.

- Modification du PLU pour permettre l'urbanisation à court terme du terrain classé IIAUf situé Rue Louis Wiedemann :

Le terrain, d'une surface de 1,17 ha environ, forme une enclave dans la zone urbaine à l'ouest du Muhlbach qui forme une limite du secteur considéré. Le secteur est également traversé par un fossé alimenté par le Muhlbach et qui coule vers le Nord. Un sentier piéton traverse le site et relie la rue Louis Wiedemann à la passerelle sur le Muhlbach permettant d'accéder au chemin en rive droite du Muhlbach et au site Ergé.

Bien que classés en zone IIAUf, ces terrains ne sont pas couverts par la friche industrielle. Il s'agit plutôt d'une friche herbacée avec présence de quelques arbres. L'ouverture à l'urbanisation de cette parcelle semble cohérente, au vu de l'urbanisation de part et d'autre.

La révision du PLU, afin de rendre cette zone constructible, est réalisable dans un délai de 12 mois, pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

- Modification simplifiée du PLU pour le projet de construction de la pharmacie

Le permis de construire de la pharmacie, en cours d'instruction, prévoit la construction de l'officine à ras du domaine public étant donné que le PLU autorise un recul maximum de 5 mètres en zone UB. Cette implantation est choquante au vu des reculs de toutes les constructions situées à l'ouest de la rue de Benfeld. De fait, le parking est prévu à l'arrière du bâtiment, ce qui ne le rend pas d'accès facile. L'autorisation d'une construction plus en retrait, alignée sur les autres bâtiments, serait plus cohérente et permettrait de créer du stationnement devant la pharmacie, qui serait de fait plus accessible.

La commission réunie du 23/02/15 propose d'engager une modification simplifiée, afin d'augmenter la distance d'implantation par rapport aux voies publiques, dans ce secteur notamment pour un coût prévisionnel de 1 600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC (délai de 4 mois).

- Résiliation du contrat conclut avec le SDAUH pour une modification simplifiée en vue de permettre la construction d'un poulailler en zone ANC (projet abandonné)

La SCEA de la Stockmatt a abandonné le projet de construction d'un poulailler Label Rouge au lieu-dit Gruen, sur des terrains situés en zone ANC du PLU. La modification du PLU engagée auprès du SDAUH n'a plus lieu d'être. Le marché peut être résilié.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve à l'unanimité l'engagement de la procédure de modification du classement en zone IIAUf du terrain situé près de la rue Louis Wiedemann en vue de son classement en zone urbanisable,

Approuve la modification des règles d'implantation des bâtiments par rapport aux voies publiques comme figurant actuellement dans le P.L.U.

Prend acte de retrait de la demande de la S.C.E.A de la Stockmatt,

Charge Monsieur le Maire de faire réaliser ces travaux par le S.D.A.U.H. pour un montant prévisionnel global de 11 600 € hors taxes soit de 13 920 € TTC,

Sollicite auprès du Conseil Général 67 et de l'Etat le versement d'une subvention pour la réalisation de ces études,

IV) APPROBATION DU PROGRAMME D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE LA FORET – EXERCICE 2015

Il est rappelé les éléments fournis lors de la réunion de la commission des travaux et d'urbanisme du 30 janvier 2015 concernant le programme des travaux patrimoniaux et du programme d'exploitation pour 2015.

1. Programme des travaux d'exploitation et d'entretien de la forêt pour l'exercice 2015

le bilan 2014 est le suivant : Les travaux prévus ont été effectués à l'exception de :

- La pose de la buse pour améliorer le franchissement du fossé dans la Risch (ces travaux ne seront pas effectués afin de contribuer à la protection du crapaud sonneur à ventre jaune qui s'est installé dans les ornières du chemin)
- Le dépressage dans la parcelle 27 (Ried)
- La coupe de la parcelle 23 (Risch)

L'Etat de prévision des coupes et le programme de gestion de la forêt pour l'année 2015.

• Etat de prévision des coupes :

Il est prévu d'exploiter en 2015 les parcelles 10 (peupliers), 14, 29 et 3.
Volume total de bois estimé : 1 176 m³, dont 427 m³ de bois d'œuvre,
Recette brute prévisionnelle : 57 640 € HT
Frais d'exploitation (abattage, façonnage, débardage) : 13 250 € HT
Honoraires ONF et assistance à la gestion : 2 630 € HT
Recette nette prévisionnelle : 41 760 € HT

• Programme de gestion de la forêt

Les travaux d'entretien aux différents stades des plantations, selon les parcelles concernées, les plantations ainsi que la mise en place de protection contre les dégâts de gibier seront réalisés pour une **dépense nette de 30 750 € HT**.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve à l'unanimité le programme des travaux, l'état prévisionnel des coupes de bois ainsi que la convention de maîtrise d'œuvre pour 2015 comme proposés par l'Office Nationale des Forêts,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents présentés,

Sollicite les subventions correspondantes.

V) CHASSE COMMUNALE : CESSION DES LOTS DE CHASSE N° 3 ET N°4

Monsieur MUNCK Jean-Luc demeurant à MEISTRATZHEIM locataire des lots de chasse n°3 et n°4 vient d'informer la Commune qu'il souhaitait céder ses lots de chasse à la Société Civile de Chasse du RIESCHWALD représentée par Monsieur Jean-Claude LAVEILLE sur la base de l'article 21 du cahier des charges de location de chasse communales,

Monsieur WETTERWALD Joseph représentant la S.C.I. « les Canards Sauvages » locataire du lot n° 2 de la chasse communale a souhaité bénéficier du paiement par deux fois du loyer de chasse conformément au cahier des chasses préfectorales,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve à l'unanimité le transfert des lots de chasse n° 3 et 4 à la société civile de chasse du RIESCHWALD représentée par Monsieur Jean-Claude LAVEILLE,

Approuve à l'unanimité le paiement en deux fois du loyer du lot de chasse n°2 loué par la Société civile « les canards sauvages ».

VI) GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA RUE DU GENERAL DU GAULLE ET DE LA RUE DE BENFELD A HUTTENHEIM. AUTORISATION DE SIGNATURE.

Le Code des marchés publics prévoit dans son article 8 la possibilité de créer des groupements de commandes notamment entre établissements publics à caractères administratifs,

La formule de groupement de commande telle que décrite permet une simplification des démarches et a pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés permettant des économies non négligeables.

Les travaux prévus sont décomposés en 3 lots : Voirie, Eclairage public, Enfouissement du réseau téléphonique

Les 2 premiers lots sont de la compétence de la Communauté des Communes, qui est donc maître d'ouvrage, alors que le troisième est de la compétence de la commune. Pour des raisons évidentes de gestion des marchés et du chantier, il est préférable de n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage.

La commission travaux et urbanisme du 30/01/15 valide donc le principe d'un groupement de commandes entre la COCOBEN et la commune, dans lequel la COCOBEN est désignée maître d'ouvrage. La convention doit être validée par les 2 parties avant signature du marché. L'avis d'appel public à la concurrence sera publié sous huitaine.

La Communauté des Communes de Benfeld et Environs et la Commune de Huttenheim pourraient ainsi procéder afin de passer le marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Général de Gaulle, de la rue de Benfeld et de la rue du cerisier à Huttenheim,

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

4 **Approuve** à l'unanimité la participation de la Commune au groupement de commandes constitué pour réaliser les travaux de voirie de la rue du Général de Gaulle, et rue de Benfeld et de la rue du cerisier à Huttenheim.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive.

VII TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX D'ORANGE. RUE DU GENERAL DE GAULLE A HUTTENHEIM. APPROBATION DES TRAVAUX. AUTORISATION DE SIGNATURE.

Le Conseil Municipal est informé que la société Orange vient d'adresser une proposition financière en vue de l'effacement des réseaux orange sur la partie de la rue du Général de Gaulle et de Benfeld dont la voirie sera prochainement remise en état,

Il est fait état d'un devis d'un montant de 13 840 euros hors taxes, soit 16 608 € TTC.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve à l'unanimité le projet d'effacement du réseau orange comme présenté pour un montant de 13 840 euros hors taxes, soit 16 608 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Travaux d'implantation d'un équipement nautique

Monsieur le Maire indique qu'il a accueilli un agent de développement de la Fédération de Pêche qui souhaite pouvoir réaliser des travaux d'implantation d'un équipement nautique sur le domaine public fluvial régional,

Monsieur le Maire détaille le projet : son objet et utilité, sa localisation, le montage financier prévu ainsi que le coût résiduel restant à la charge de la Commune, à savoir : 20 % du coût global (16 526,40 € TTC) soit 3 305,28 € TTC soit 2 754,40 € HT. Pour information, la région finance 60 % du projet et la fédération de pêche participe à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve l'implantation d'une rampe de mise à l'eau de canoës pour un coût prévisionnel pour la commune de Huttenheim de 2 754,40 € HT soit 3 305,28 € TTC,

Charge Monsieur le Maire d'informer le demandeur de l'accord communal,

Madame Jennifer DEVILLAIR indique que le ponton actuellement en place est bien dégradé et nécessiterait d'être remis en état.

Monsieur le Maire se renseignera afin de connaître le propriétaire du ponton et pourra alors le cas échéant présenter un projet de travaux de remise en état,

Acquisition foncière rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait implantée dans le cadre des travaux de voirie de la rue du Général de Gaulle un mat d'éclairage public dans la parcelle privative située section 5 n°204,

Il y a lieu de régulariser la situation en procédant au transfert de propriété,

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Approuve à l'unanimité l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle d'une surface de 1.5 mètre carré qui sera dissociée de la parcelle située section 5 n°204,

Charge Monsieur le Maire de faire réaliser l'arpentage et l'inscription au livre foncier du détachement de la parcelle de terrain,

Charge Monsieur le Maire de réaliser par voie d'acte administratif l'acquisition à venir,

Désigne Monsieur le 1^{er} adjoint SCHNEIDERLIN Bernard pour signer au nom de la Commune l'acte administratif à venir,

Etude de besoin auprès de la MSA

Par délibération du 12 janvier 2015, le conseil municipal a engagé auprès de la MSA (APIS Alsace), l'étude de besoin, qui comportera trois volets : analyse du territoire, enquête auprès des seniors âgés de 65 à 85 ans et enquête auprès des familles de jeunes actifs âgés de 25 à 40 ans. Les enquêtes, auprès d'un échantillon de 80 personnes âgées de 65 à 85 ans, seront réalisées au domicile des seniors, après prise de rendez-vous téléphonique, en avril-mai 2015. Pour cela sont recherchés 8 enquêteurs bénévoles. Lors de la réunion des commissions réunies du 23/02/15, les membres suivants du conseil municipal se sont proposés : Eva Meyer, Marie-Hélène Gerber, Mireille Hurst, Jean-Jacques Breitel, Albert Adam.

Monsieur le Maire sollicite des personnes supplémentaires pour mener à bien l'enquête publique liée au projet intergénérationnel. Fabienne SINGLER et Florence ADAM se portent volontaires.

Dates à retenir

Monsieur Bernard PFLEGER communique les informations suivantes :

- Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Les plannings de constitution des bureaux de vote ont été transmis.
- L'opération Oschterputz aura lieu de 11 avril 2015. Rendez-vous à 8h30 devant la Salle Polyvalente,
- Le 09 mai 2015, repas du Conseil Municipal (Sanglier à la Broche),
- La distribution du HETTNER BLATTEL aura lieu ce week-end (du vendredi 13 au dimanche 15 mars 2015).

Fin de la séance à 21 heures 15.

Le Maire

Jean-Jacques BREITEL

